

Séance du 11 Juin 1964

OBJET :

**CESSION D'UN STAND
AUX GALERIES COMMERCIALES**

64071

Le onze Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, POUJET LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS.

Représentés : M. MOUCHOT par M. MATRAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Veuve DENICHOU, concessionnaire du stand n° 4 des Galeries Commerciales a par lettre du 3 Mai 1964 manifesté le désir pour raisons de santé de ne plus exploiter son activité commerciale et a sollicité l'accord de la Ville pour que M. GARCIERENA Ramon, domicilié 19 rue des Bois à St-Georges-de-Didonne, lui succède.

Par lettre du 4 Mai, M. GARCIERENA Ramon s'est engagé à exercer dans ce stand une activité de même nature que celle de Madame DENICHOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande présentée par Madame DENICHOU, concessionnaire du stand n° 4.

VU l'acceptation de M. GARCIERENA de prendre la succession de Madame DENICHOU et d'exercer la même activité ;

AUTORISE

1°/ M. GARCIERENA Ramon, 19 rue des Bois à St-Georges de Didonne à prendre à compter du 1er juillet 1964, la succession de Madame DENICHOU dans l'exploitation du stand n° 4 des Galeries Commerciales, sous réserves d'y exercer la même activité, dans les mêmes conditions, conformément au Cahier des charges.

2°/ Monsieur le Maire à signer l'acte de concession devant intervenir .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,



VU

ROCHEFORT-s/MER, le

22 JUIN 1964

Le Sous-Préfet,



Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,

H. MATRAS